



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FONDS DE DOTATION PALLIAFONDS SFAP

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fonds de dotation Palliafonds SFAP

Fonds de dotation régie par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et le décret n°2009-158 du 11 février 2009

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation PALLIAFONDS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe en page 8 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans le cadre de la première application de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Comité d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 30 juin 2021

Jean-Philippe MATHOREZ

Sommaire :

BILAN ACTIF BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	6
ANNEXE	
1. DESCRIPTION DE L’OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	8
2. LE FONDS DE DOTATION.....	8
3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	8
3.1. REFERENTIEL	8
3.2. METHODES D’EVALUATION	9
3.2.1. Les immobilisations	9
3.2.2. IMPOTS.....	9
3.2.3. LES DISPONIBILITES.....	9
3.2.4. LES DETTES	9
3.2.5. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	9
3. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN.....	9
3.1. Immobilisations brutes	9
3.1.1. Immobilisations incorporelles.....	9
3.1.2. Immobilisations corporelles.....	9
3.2. Amortissements et provisions d’actif.....	9
3.3. Détail des immobilisations et amortissements	9
3.4. TRESORERIE	9
3.5. FONDS PROPRES	10
3.6. ETAT DES DETTES.....	11
3.7. CHARGES A PAYER PAR POSTE	11
4. NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	11
4.1. RESSOURCES DE L’EXERCICE.....	11
4.2. AUTRES SERVICES EXTERIEURS	11
5. AUTRES INFORMATIONS	11
5.1. ENGAGEMENTS ET SURETES REELLES CONSENTIS ET REÇUS	11
5.1.1. ENGAGEMENTS DONNES.....	11
5.1.2. ENGAGEMENTS REÇUS.....	11
5.2. EVENEMENTS POST-CLOTURE.....	11
5.3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	11
5.4. EFFECTIF.....	11
5.5. BENEVOLAT	11

BILAN ACTIF

En euros	Exercice clos 31 déc. 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice clos 31 déc. 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 450	777	1 673	2 163
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	2 450	777	1 673	2 163
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	2 450		2 450	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	62 438		62 438	87 074
Charges constatées d'avance				
Total II	64 888	0	64 888	87 074
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	67 338	777	66 561	89 237

PALLIAFONDS SFAP

BILAN PASSIF

En euros	Exercice clos 31 déc. 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos 31 déc. 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		80 877
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	3	3
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)	3	80 880
Fonds propres consommables	58 563	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	58 566	80 880
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0	0
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 400	5 600
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	19	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 576	2 757
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	7 995	8 357
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	66 561	89 237

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos 31 déc. 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos 31 déc. 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	22 314	
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits		5 248
Total I	22 314	5 248
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 484	4 984
Aides financières	18 349	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	490	287
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges		
Total II	22 322	5 271
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-8	-23

PALLIAFONDS SFAP

En euros	Exercice clos 31 déc. 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice clos 31 déc. 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11	30
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	11	30
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	11	30
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3	7
Total des produits (I + III + V)	22 325	5 278
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	22 325	5 278
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	909	0
TOTAL	909	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	909	0
TOTAL	909	0

ANNEXE

1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

Palliafonds SFAP est un fonds de dotation qui a pour objet de soutenir et développer des activités d'intérêt général à caractère scientifique, éducatif, social et philanthropique. Il est destiné à faire connaître les soins palliatifs et à accompagner les personnes atteintes d'une maladie grave, évolutive ou terminale et leurs proches dans le cadre d'un système de soins adapté et respectueux de leur dignité. Il favorise ainsi une approche interdisciplinaire.

Palliafonds soutient des projets concrets à destination des patients en fin de vie pour leur permettre de bénéficier grâce à des techniques complémentaires d'une meilleure prise en charge.

Palliafonds finance des projets dont l'objectif recherché est de développer des techniques complémentaires de prise en charge des patients en soins palliatifs, en fonction de leurs souhaits.

La méthode de travail devra associer directement les patients concernés, dans la co-construction du projet.

Palliafonds dispose d'un comité de sélection de projets constitué de la Présidente du Fonds et des administrateurs.

2. Le Fonds de Dotation

Le Fonds de Dotation a été constitué le 1^{er} avril 2017 par son Fondateur, la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP), Association reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé au 106 rue Emile Zola à Paris (15^{ème}).

L'objet du Fonds de Dotation est de soutenir et développer des activités d'intérêt général à caractère scientifique, éducatif, social et philanthropique destinées à développer et faire connaître les soins palliatifs et accompagner les personnes atteintes d'une maladie grave, évolutive ou terminale et leurs proches dans le cadre d'un système de soins adapté et respectueux de leur dignité en favorisant une approche interdisciplinaire.

Le Fonds de dotation a été constitué par une dotation en capital consommable de 15.000 euros.

La dotation consommable du fonds sera obligatoirement complétée par des donations, legs et dons ne procédant pas d'un appel à la générosité du public.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 66 561 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 0 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Référentiel

Le Fonds de Dotation applique à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020 le nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, en remplacement du règlement CRC n° 99-01. Les principaux changements résident dans une modification de présentation des états financiers et de terminologie.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Méthodes d'évaluation

3.2.1. Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis	: 1 à 3 ans
Agencements	: 5 ans
Matériel informatique	: 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	: 1 à 5 ans

3.2.2. Impôts

Le Fonds de Dotation n'est pas assujéti à la TVA. Il est toutefois assujéti à l'impôt sur les sociétés concernant les revenus de ses placements financiers (compte sur livret).

3.2.3. Les disponibilités

Les disponibilités comprennent un compte bancaire et un compte Livret.

3.2.4. Les dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

3.2.5. Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes du fonds de dotation indique des honoraires pour un montant de 3.000 euros TTC au titre l'année 2020.

3. Notes explicatives sur le bilan

3.1. Immobilisations brutes

En euros	2019	↗	↘	2020
Incorporelles	2 450			2 450
Corporelles	0	0	0	
Financières	0			0
Total	2 450	0	0	2 450

↗ : Acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice

↘ : Cessions, Mise au rebut d'immobilisations

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste correspond au système d'information du fond de dotation Palliafonds SFAP (site internet) dont la mise en exploitation a eu lieu le 30 mai 2019.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Néant

3.2. Amortissements et provisions d'actif

En euros	2019	↗	↘	2020
Incorporelles	287	490		777
Corporelles				
Financières				
Total	287	490		777

↗ : Dotations aux amortissements de l'exercice

↘ : Reprises sur amortissements de l'exercice

3.3. Détail des immobilisations et amortissements

En euros	Brut	Amort	Net
Logiciels	2 450	777	1 673
Matériel bureau et info.			
Immob. Incorporelles			
Total	2 450	777	1 673

3.4. Trésorerie

En euros	2019	2020	Variation
Valeurs de Placements			
Instruments de tréso.			
Disponibilités	87 074	62 438	(24 726)
Total	87 074	62 438	(24 726)

Les disponibilités correspondent au compte bancaire et au compte sur livret.

3.5. Fonds propres

En euros	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise	94 054	(94 054)	0				0
Fonds propres avec droit de reprise							
Consommation de la dotation	(13 177)	13 177	0				0
Réserves							
Report à nouveau	3		3				3
Résultat 2019				0			0
Résultat 2020	0						0
Situation nette (a)	80 880	(80 880)	3	0			3
Fonds propres consomptibles		94 054	94 054				94 054
Consommation de la dotation		(13 177)	(13 177)			22 314	(35 491)
Subventions d'investissement			0				0
Provisions réglementées							
Total	80 880	0	80 880	0		22 314	58 563

Conformément aux dispositions du nouveau règlement comptable ANC n°2018-06 les autres fonds propres a été reclassé en Fonds propres consomptibles.

L'exercice 2020 se solde par un excédent de 0 euros.

La dotation consomptible de 94.054 euros a été consommée à hauteur de 35.491 euros.

La dotation consomptible s'élève à 58.563 euros au 31 décembre 2020

3.6. Etat des dettes

En euros	Brut	A un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	3 400	3 400		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 594	4 545		
Total	7 994	7 994		

Les dettes fournisseurs correspondent aux factures non parvenues du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable

Le poste « Autres dettes » comprends des frais du fonds de dotation pris en charge par la SFAP et à lui rembourser.

3.7. Charges à payer par poste

En euros	Montant
Emprunts et dettes / Etab. Crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 400
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
Total	3 400

Les dettes fournisseurs correspondent aux honoraires du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable.

4. Notes explicatives sur le Compte de résultat

4.1. Ressources de l'exercice

Néant, en dehors des produits financiers (11 euros) sur le placement de la dotation en capital.

4.2. Autres services extérieurs

Le poste « Autres services extérieurs » comprend essentiellement les honoraires du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable.

5. Autres informations

5.1. Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

5.1.1. Engagements donnés

Néant

5.1.2. Engagements reçus

Néant

5.2. Evènements post-clôture

Néant.

5.3. Contributions volontaires en nature

Néant

5.4. Effectif

Le Fonds de Dotation n'a pas employé d'effectif au cours de l'exercice.

5.5. Bénévolat

Le nouveau plan comptable associatif nous amène à valoriser les heures de bénévolat mobilisées par le fond de dotation dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités.